

LETTRE TYPE adresser par le propriétaire à son voisin sur le terrain duquel s'étend l'OLD.

Recommandé avec Accusé de Réception

Objet : Débroussaillage obligatoire dans et à proximité des zones exposées aux incendies de forêt sur la commune de St Mélaney au titre de la prévention des incendies.

Madame, Monsieur,

En application des dispositions du code forestier relatives aux obligation de débroussaillage dans les territoires exposés au risque d'incendie, les propriétaires de bâtiments et d'installations de toute nature situés à moins de 200 mètres des forêts landes ou garrigues sont tenus de procéder à un débroussaillage sur une profondeur de 50 mètres autour de ceux-ci (article L.134-6 du code forestier).

Ces travaux de débroussaillage consistent à éliminer la végétation buissonnante inflammable et à élaguer les branches basses des arbres sur une hauteur de 2 mètres.

En ma qualité de propriétaire d'une construction située sur la parcelle [situation cadastrale et adresse du bien] de la commune de St-Mélaney et donc soumis à une obligation de débroussaillage qui s'étend sur votre terrain [situation cadastrale et adresse du bien voisin]. J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de procéder, à mes frais, aux travaux de débroussaillage situés sur votre propriété et compris dans un rayon de 50 mètres autour de mes bâtiments.

Je vous informe qu'**à défaut d'autorisation de votre part dans le délai d'un mois** à compter de la réception de la présente demande, **l'obligation de débroussaillage** ou de maintien en état débroussaillé qui m'incombe **sera mis à votre charge** (articles L.131-12 et R.131-14 du code forestier).

Je reste à votre disposition pour toute précision complémentaire .

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.